

Espoir en Tête 2020

Défiscalisations : 3 possibilités

- 1^{ère}

Défiscalisation à partir de 5 contremarques, réservée exclusivement aux particuliers

Chèque libellé à R-Espoir en Tête, CERFA correspondant ci-joint.

- 2^{ème}

Défiscalisation à partir de 10 contremarques (entreprises)

Chèque libellé à R-Espoir en Tête, CERFA correspondant ci-joint.

Pas de chèques libellé à l'ACRODI merci

- 3^{ème}

DON sans achat de CM à partir de 50 €, accompagné de la lettre ci jointe, complétée, signée et adressée à mon domicile.

Le chèque doit-être libellé à la FRC

Quelques consignes pratiques

- **Pour un virement**, bien noter le numéro du district, R-EET , votre club, la banque et surtout ne pas oublier de compléter le CERFA et me l'envoyer, condition pour la défiscalisation !

- Toutes **les adresses mail** doivent-être très lisibles, je les enregistre pour les défiscalisations, de même que les CERFA complétés.

Toute adresse mail non lisible nécessite un courrier !

- Tous les chèques des **particuliers, inférieur à la valeur de 5 contremarques**, doivent-être à l'ordre du club,
A la clôture de l'action, **chaque club fera un chèque global de la valeur des contremarques encaissées, à l'ordre de R-Espoir en Tête.**